

Ville de  
**Soignies**



# Conseil communal Ville de Soignies

Le 21 avril 2026



# Point 1



## **DIRECTION GÉNÉRALE - APPROBATION DU PROCÈS- VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 02 MARS 2026 - VOTE**



## Point 2

**DIRECTION GÉNÉRALE -  
PRÉVENTION CONTRE L'INCENDIE  
- RÈGLEMENT COMMUNAL  
RELATIF À LA SÉCURITÉ DES  
ÉTABLISSEMENT ACCESSIBLES  
AU PUBLIC - VOTE**



## Point 2

# Règlement communal relatif à la sécurité des établissements accessibles au public

- ✓ La Zone de Secours Hainaut Centre, en collaboration avec les 28 communes de son territoire, a élaboré un nouveau règlement harmonisé en matière de sécurité des établissements accessibles au public
- ✓ Le dernier règlement communal en la matière date de 1978 et ne répond plus efficacement aux normes actuelles
- ✓ L'ensemble des communes doivent voter ce nouveau règlement



## Point 2

# Règlement communal relatif à la sécurité des établissements accessibles au public

- ✓ Cette uniformisation permettra :
  - de mettre fin aux disparités existantes, garantissant une égalité de traitement pour tous les établissements, indépendamment de leur localisation
  - de simplifier et d'optimiser le travail des agents préventionnistes de la Zone de secours. En réduisant le nombre de règlements distincts à appliquer, il facilite les contrôles, renforce la cohérence des analyses et améliore l'efficacité des interventions



## Point 2

# Règlement communal relatif à la sécurité des établissements accessibles au public

- ✓ Cette uniformisation permettra :
  - de présenter un avantage concret pour les exploitants d'établissements recevant du public grâce à un cadre clair, lisible et uniforme garantissant une meilleure compréhension des obligations en matière de sécurité
  - de mettre à jour des normes en intégrant les évolutions récentes en matière de sécurité incendie, ainsi que des terminologies et références actualisées, en adéquation avec les exigences actuelles du secteur



## Point 3

**DIRECTION GÉNÉRALE -  
PROPOSITION DU CONSEIL  
COMMUNAL DE LA VILLE DE  
SOIGNIES SUITE À L'INTERPELLATION  
DU MINISTRE DESQUESNES AU SUJET  
DE LA RÉFORME DE L'INSTITUTION  
PROVINCIALE - VOTE**



## Point 3

# Réforme des Provinces - Réponse du Conseil suite à l'interpellation du Ministre

- ✓ Le Ministre wallon des pouvoirs locaux a interpellé l'ensemble des Conseil communaux demandant leur avis sur la réforme des Provinces
- ✓ Les conseils communaux doivent se positionner afin qu'ils identifient les missions supracommunales qu'ils jugeraient opportun de maintenir ou de développer au niveau provincial



## Point 3

### Réforme des Provinces - Réponse du Conseil suite à l'interpellation du Ministre

- ✓ Les services de l'administration communale qui collaborent régulièrement avec différents services provinciaux (HIT, Hainaut Développement, CARAH, Observatoire de la santé,...) ont été concertés
- ✓ Le Collège communal a mené une réflexion et propose au Conseil communal une position à la fois responsable, prudente et structurée



## Point 3

# Réforme des Provinces - Réponse du Conseil suite à l'interpellation du Ministre

- ✓ Il est proposé:
  - de rappeler clairement que le niveau communal ne dispose pas, à ce stade, des éléments nécessaires pour se prononcer en connaissance de cause. En effet, aucune information précise n'a été communiquée quant aux modalités concrètes de la réforme envisagée, à ses impacts sur les finances locales, sur l'emploi ou encore sur l'organisation future des services publics



## Point 3

# Réforme des Provinces - Réponse du Conseil suite à l'interpellation du Ministre

- ✓ Il est proposé:
  - que cet avis du Conseil communal de Soignies souligne que la réflexion sur la réforme d'un niveau de pouvoir supérieur ne relève pas directement de la compétence des communes
  - le Conseil communal entend ainsi rappeler le respect des équilibres institutionnels et le rôle propre de chaque niveau de pouvoir



## Point 3

# Réforme des Provinces - Réponse du Conseil suite à l'interpellation du Ministre

- ✓ L'avis du Conseil communal s'articule autour de deux axes majeurs :
  - Constater l'impossibilité de répondre précisément à l'interpellation du Gouvernement wallon, faute d'informations suffisantes sur les contours et les conséquences de la réforme
  - Déclarer un avis favorable à une réforme des Provinces, tout en refusant de s'engager dans une analyse incomplète ou prématurée, qui pourrait s'avérer préjudiciable pour les intérêts communaux et ceux des citoyens



## Point 3

# Réforme des Provinces - Réponse du Conseil suite à l'interpellation du Ministre

- ✓ Dans une approche constructive, le Collège communal propose au Conseil communal une série de balises essentielles et impératives pour encadrer toute réforme future des Provinces :
  - Le respect de la neutralité budgétaire tant pour la commune que pour les citoyens
  - Le maintien de l'emploi et la sécurisation du statut des travailleurs
  - Le projet de réforme doit démontrer les gains d'efficience et d'efficacité



## Point 3

# Réforme des Provinces - Réponse du Conseil suite à l'interpellation du Ministre

- Garantir le maintien de l'expertise de qualité proposée par les services provinciaux
  - Garantir l'aspect démocratique des institutions
  - La réforme des Provinces doit s'inscrire dans une réflexion plus globale autour de notre paysage institutionnel wallon
- ✓ Cet avis affirme la volonté de la Ville de Soignies de défendre les intérêts des citoyens et de la commune, tout en appelant à une réforme cohérente et pleinement maîtrisée



## Point 4

# AFFAIRES ÉCONOMIQUES - FIN DU DISPOSITIF ADL - INFORMATION - VOTE



## Point 4

### **Fin du dispositif ADL**

- ✓ Le Ministre Jeholet a communiqué aux représentants du réseau des ADL que le Gouvernement wallon envisage de supprimer les décrets encadrant les ADL au 31 décembre 2026
- ✓ Cette fin du cadre actuel fera disparaître la Régie Communale Autonome - Agence de Développement Local de Soignies qui travaille depuis 1999 au développement économique de notre entité



## Point 4

### Fin du dispositif ADL

- ✓ À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2027, un nouveau dispositif serait mis en place sous la forme d'une ASBL, recentrée sur le développement économique local et le soutien au commerce
- ✓ Cette nouvelle structure prévoirait une gouvernance renouvelée, avec au moins 50 % d'acteurs privés au sein des organes décisionnels, ainsi qu'un financement partagé entre partenaires



## Point 4

### **Fin du dispositif ADL**

- ✓ Le Collège communal de Soignies a décidé d'interpeller les Ministres concernés et les parlementaires wallons afin d'obtenir des clarifications sur la réforme
- ✓ L'objectif principal est de garantir la capacité de la Ville de Soignies et de son ADL à se positionner efficacement dans ce futur cadre
- ✓ C'est une approche à la fois prudente, en raison des incertitudes, et proactive, afin d'anticiper les changements et de préserver le développement économique local



## Point 5

**PATRIMOINE - OFFRE  
IRRÉVOCABLE D'ACHAT D'UN  
EMPLACEMENT DE PARKING -  
PROJET IMMOBILIER IMOGES -  
RÉSIDENCE INES II - SOIGNIES -  
RUE DE STEENKERQUE - VOTE**



## Point 5

### Vente d'un emplacement de parking - Rue de Steenkerque à Soignies

- ✓ Quatre places de parking avaient été octroyées à la Ville de Soignies via des charges d'urbanisme dans le cadre du projet immobilier IMOGES - Résidence Ines II
- ✓ Le Conseil communal en date du 22 juin 2022 a approuvé le principe et les modalités de vente de ces emplacements de parking
- ✓ Une offre irrévocable d'achat a été reçue pour le dernier emplacement pour une valeur de **14.000 €**



## Point 6

# **EEPSIS - MODIFICATION N°2 DU RÈGLEMENT DE TRAVAIL APPLICABLE AU PERSONNEL ENSEIGNANT DE L'EEPSIS - VOTE**



## Point 6

# EEPSIS - Modification N°2 du règlement de travail

- ✓ Cette modification vise à ajuster les horaires des éducateurs en charge de la retenue et à ajuster les formalités pour la tenue des conseils de classe exceptionnels
- ✓ Actuellement, les éducateurs assurant les retenues du mercredi après-midi doivent récupérer leurs heures le vendredi de la même semaine. Cette organisation limite la récupération à un seul jour et affaiblit l'équipe éducative le vendredi



## Point 6

### **EEPSIS - Modification N°2 du règlement de travail**

- ✓ Il est proposé de permettre aux éducateurs concernés d'adapter leur horaire en accord avec la direction, en ajoutant le jeudi comme jour supplémentaire possible pour la récupération
- ✓ Concernant les enseignants, actuellement, ils sont dispensés de leurs cours pour participer aux conseils de classe exceptionnels, et les élèves sont pris en charge par les éducateurs



## Point 6

### **EEPSIS - Modification N°2 du règlement de travail**

- ✓ Cette situation augmente les risques de tensions et empêche le personnel éducatif de participer aux réunions
- ✓ Il est proposé d'organiser les conseils de classe exceptionnels après la dernière heure de cours en cas d'urgence, et de permettre la participation à distance par visioconférence
- ✓ Ces deux modifications ont été approuvées en Commission Paritaire Locale



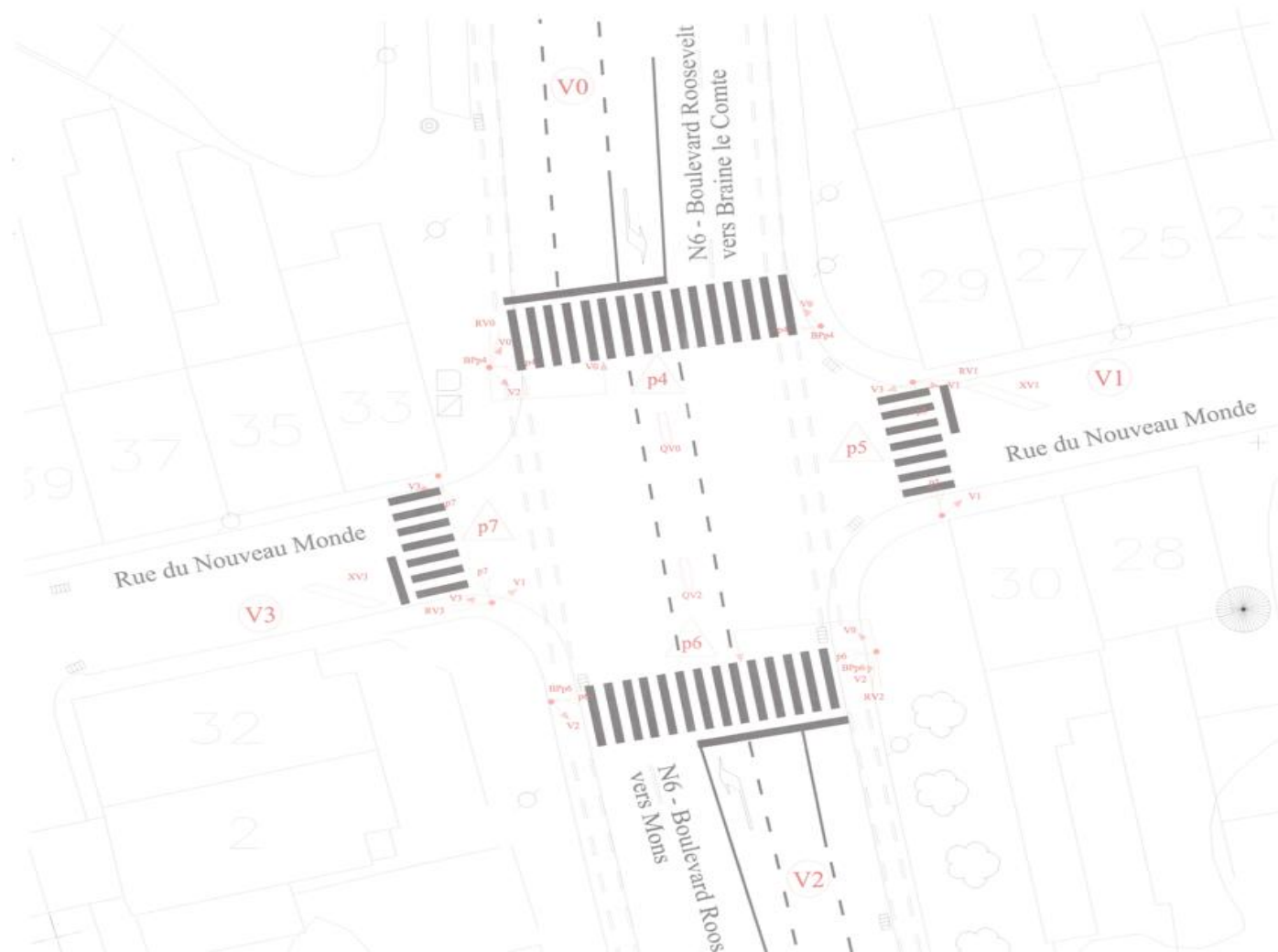
## Point 7

# MOBILITÉ - SOIGNIES - CARREFOUR N6/RUE DU NOUVEAU MONDE - RÈGLEMENT CARREFOUR - RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE SUR LE ROULAGE - VOTE



# Point 7

## Règlement carrefour N6/rue du Nouveau Monde à Soignies



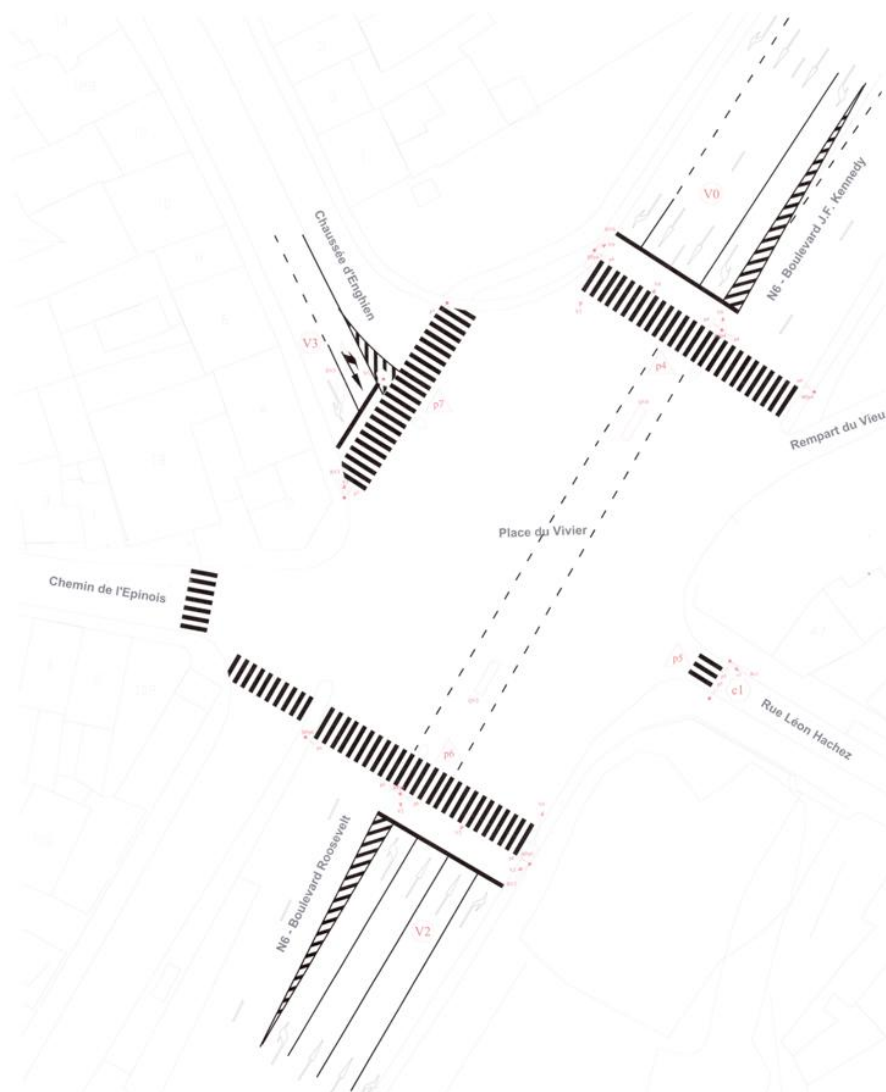
## Point 8

# MOBILITÉ - SOIGNIES - CARREFOUR N6/CHAUSSÉE D'ENGHIEN/RUE LÉON HACHEZ - RÈGLEMENT CARREFOUR - RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE SUR LE ROULAGE - VOTE



# Point 8

## Règlement carrefour N6/chaussée d'Enghien/rue Léon Hachez à Soignies



## Point 9

**MOBILITÉ - SOIGNIES -  
RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE  
SUR LE ROULAGE - ABROGATION  
D'EMPLACEMENTS DE  
STATIONNEMENT POUR  
PERSONNES EN SITUATION  
DE HANDICAP - VOTE**



## Point 9

### Abrogation d'emplacements de stationnements PMR

- ✓ Suite au décès ou au déménagement de bénéficiaires d'un emplacement de stationnement pour PMR, il y a lieu d'abroger 9 emplacements de ce type sur l'entité de Soignies :
  - Rue de la Station, 80 à Soignies
  - Rue de la Régence, 23 à Soignies
  - Rue du Calais, 10 à Soignies
  - Rue du Petit Granit, 63 à Soignies



## Point 9

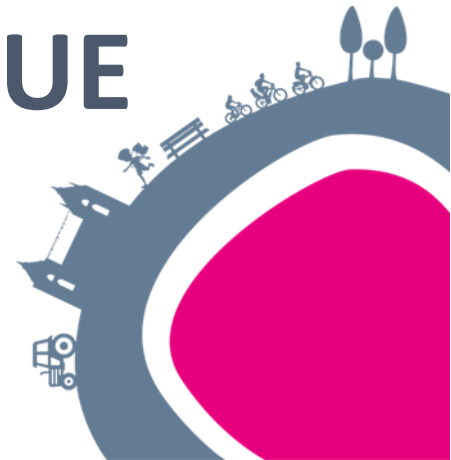
### Abrogation d'emplacements de stationnements PMR

- ✓ Suppression d'emplacements de stationnement pour PMR :
  - Rue Tour Petit Château, 9 à Soignies
  - Rue du Viaduc, 7 à Soignies
  - Rempart du Vieux cimetière, opposé au n° 10 à Soignies
  - Rue de Steenkerque, 11 à Soignies
  - Rue Pierre-Joseph Wincqz, 75 à Soignies
- ✓ Ces emplacements n'étaient pas d'utilité publique et n'étaient plus utilisés



## Point 10 et 11

**MOBILITÉ - CASTEAU -  
RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE  
SUR LE ROULAGE - CHAUSSÉE DE  
BRUXELLES 60 ET 133 -  
STATIONNEMENT ZONE BLEUE  
30 MINUTES POUR DEUX  
PHARMACIES - VOTE**



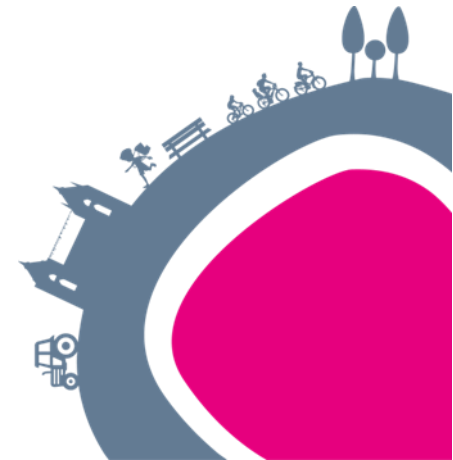
# Point 10

## Stationnement zone bleue 30 minutes - Chaussée de Bruxelles 60 à Casteau



# Point 11

## Stationnement zone bleue 30 minutes - Chaussée de Bruxelles 133 à Casteau



## Point 12

# AFFAIRES SOCIALES - CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL DES AINÉS ET DES MOINS VALIDES - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025 - INFORMATION



## Point 12

### Rapport d'activités 2025 du CCCAMV

- ✓ Chaque année, le Conseil Consultatif Communal des Aînés et des Moins Valides (CCCAMV) doit soumettre son rapport d'activités de l'année précédente
- ✓ En 2025, le CCCAMV a participé ou organisé :
  - Rafrâichissement des statuts et du ROI ainsi qu'écriture non genrée approuvés en AG du 11/12/25
  - Réunion le 24/11/25 organisée par le PCS avec Hainaut Séniors et l'Observatoire de la santé en vue d'un éventuel projet VADA (Ville amie des aînés)



## Point 12

### Rapport d'activités 2025 du CCCAMV

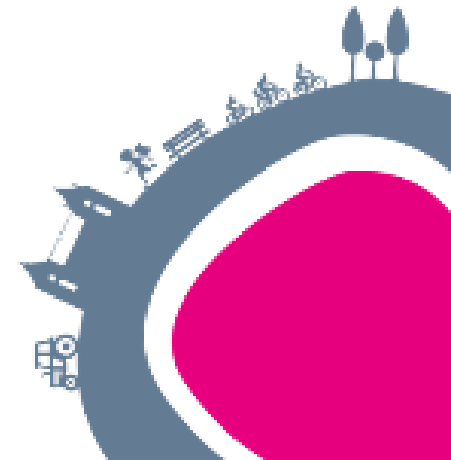
- Boîte à livres placée derrière l'Hôtel de Ville et accessible aux PMR. Dorénavant, toutes les boîtes à livres seront installées de manière accessible pour ce public
- Organisation d'un verre de bienvenue lors de l'installation du nouveau CCCAMV pour consolider le lien social entre les membres
- Organisation d'une séance d'information le 27 mars 2026 avec les différents acteurs de terrain sur la télévigilance digitale afin de pouvoir rester plus longtemps chez soi en sécurité



## Point 12

### Rapport d'activités 2025 du CCCAMV

- ✓ Le CCCAMV a également un projet en cours :
  - Suivi d'un courrier demandant de placer une rampe (main courante) à l'entrée du vieux cimetière située rue du rempart du Vieux Cimetière. En effet, il y a quelques marches que des personnes âgées ou moins valides ont du mal à franchir



## Point 12

### Rapport d'activités 2025 du CCCAMV

- ✓ Outre ces activités, le CCCAMV a créé quatre sous-groupes de travail :
  - Groupe Mobilité qui effectuera un rapport au Collège communal concernant les problèmes d'accessibilités
  - Groupe Loisirs qui a créé et qui mettra à jour un répertoire téléphonique reprenant différents services médicaux et paramédicaux
  - Groupe de Communication de la CCCAMV
  - Groupe « Boîte dans le frigo » qui évaluera et remettra à jour le projet



## Point 13

# AFFAIRES SOCIALES - PLAN DE COHÉSION SOCIALE - RAPPORT FINANCIER 2025 - APPROBATION - VOTE



# Point 13

## PCS - Rapport financier 2025

- ✓ Prise de connaissance du rapport financier 2025 du Plan de Cohésion Sociale de Soignies
- ✓ En 2025, 2 subventions de la Région Wallonne:
  - D'une part : **12.510,84 €** permettant de collaborer avec le Centre de Planning Familial du Centre, Charleroi et Soignies pour financer en partie les activités du Centre de Référence et d'Intervention contre le Harcèlement (C.R.I.H) afin de mettre en place des actions de lutte contre le harcèlement scolaire



# Point 13

## PCS - Rapport financier 2025

- ✓ En 2025, 2 subventions de la Région Wallonne:
  - D'autre part : **183.505,84 €** ajouté d'une part communale de 25% pour le suivi des actions : Give a Day, rencontres Interactiv' à Neufvilles et Thieusies, organisation et encadrement de l'opération été solidaire, travail de rue, prévention et sensibilisation pour la santé et l'alimentation, Convention d'Istanbul, le Conseil Consultatif de la Jeunesse et l'organisation de Summer Vibes (jours blancs), prévention et lutte contre les discriminations liées au genre la mise en œuvre de la charte de l'égalité des chances



## Point 14

**ENVIRONNEMENT - BIEN-ÊTRE  
ANIMAL - NOUVEAU RÉGIME  
D'AIDE AUX COMMUNES EN  
MATIÈRE DE BIEN-ÊTRE ANIMAL -  
STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS  
ET ACTIONS SUBVENTIONNÉES  
2026-2027 - VOTE**



# Point 14

## Bien-être animal - Aide aux communes

- ✓ Le Gouvernement wallon met à disposition des communes un dispositif de soutien financier pouvant atteindre **5.000 €** par an.
- ✓ Celui-ci se compose :
  - d'une aide principale de **3.000 €**, accessible à toutes les communes
  - d'une aide complémentaire de **2.000 €**, accordée si une série d'actions concrètes en matière de bien-être animal est mise en œuvre



## Point 14

### Bien-être animal - Aide aux communes

- ✓ La première action consiste à valider la demande de subvention de **3.000 €** pour la stérilisation des chats errants accompagnée de la mise en place d'un plan d'action annuel, permettant de suivre précisément la situation sur le territoire (nombre approximatif de chats errants, nombre de chat stérilisés, objectifs et moyens mobilisés)



# Point 14

## Bien-être animal - Aide aux communes

- ✓ La seconde action consiste à mobiliser l'aide complémentaire de **2.000 €** en développant un ensemble cohérent d'actions prévues par la Région :
  - l'interdiction de l'utilisation nocturne des robots tondeuses afin de protéger la faune sauvage (notamment les hérissons)
  - l'adoption d'un plan d'urgence communal en matière de risque animalier
  - la mise en place d'un système encadré de nourrissage pour les chats errants



# Point 14

## Bien-être animal - Aide aux communes

- l'interdiction des cirques avec animaux sur le territoire
  - la désignation d'un référent communal pour le bien-être animal
  - la création d'un conseil consultatif du bien-être animal
  - des actions de sensibilisation, notamment dans les écoles
  - l'organisation d'événements de sensibilisation
  - la création d'abris pour chats errants
- ✓ De nombreuses mesures existent déjà et seront développées ou renforcées afin de répondre aux critères régionaux



## Point 15

**MARCHÉS PUBLICS - TRAVAUX  
D'AMÉNAGEMENT DE FILETS  
D'EAU AU QUARTIER DES  
CERISIERS À SOIGNIES -  
APPROBATION DES CONDITIONS  
ET DU MODE DE PASSATION -  
VOTE**



## Point 15

### Filets d'eau au quartier des Cerisiers

- ✓ Depuis 2020, la Ville de Soignies prévoit un budget annuel de **100.000 €** afin de rénover les filets d'eau dans le quartier des Cerisiers
- ✓ Plusieurs filets d'eau ont déjà été réalisés : l'avenue des Cerisiers, l'avenue d'Hazebrouck, l'avenue des Acacias, l'avenue de la Résistance, le clos des Platanes, le clos des Bergeronnettes
- ✓ Cette nouvelle phase concerne la poursuite des travaux à l'avenue d'Hazebrouck



## Point 15

### Filets d'eau au quartier des Cerisiers

- ✓ L'estimation du marché pour les travaux d'aménagement des filets d'eau au quartier des Cerisiers est de **99.842,00 € TVAC**
- ✓ Le mode de passation du marché est une procédure négociée directe avec publication préalable
- ✓ Ces travaux sont prévus au budget extraordinaire 2026
- ✓ Financement via un emprunt



# Point 15

## Filets d'eau au quartier des Cerisiers



## Point 16

**MARCHÉS PUBLICS - NEUFVILLES  
- TRAVAUX DE RÉFECTION D'UN  
TRONÇON DE VOIRIE DU GRAND  
CHEMIN - APPROBATION DES  
CONDITIONS ET DU MODE DE  
PASSATION - VOTE**



## Point 16

### Réfection d'un tronçon du Grand Chemin

- ✓ Les travaux consistent en la réfection d'un tronçon de voirie du Grand Chemin à Neufvilles entre le chemin Saint-Nicolas et la route de Montignies
- ✓ En effet, ce tronçon situé en face de la maison de repos présente une dégradation avancée qui nécessite une intervention en profondeur à certains endroits afin de garantir la sécurité des automobilistes ainsi que des usagers faibles



## Point 16

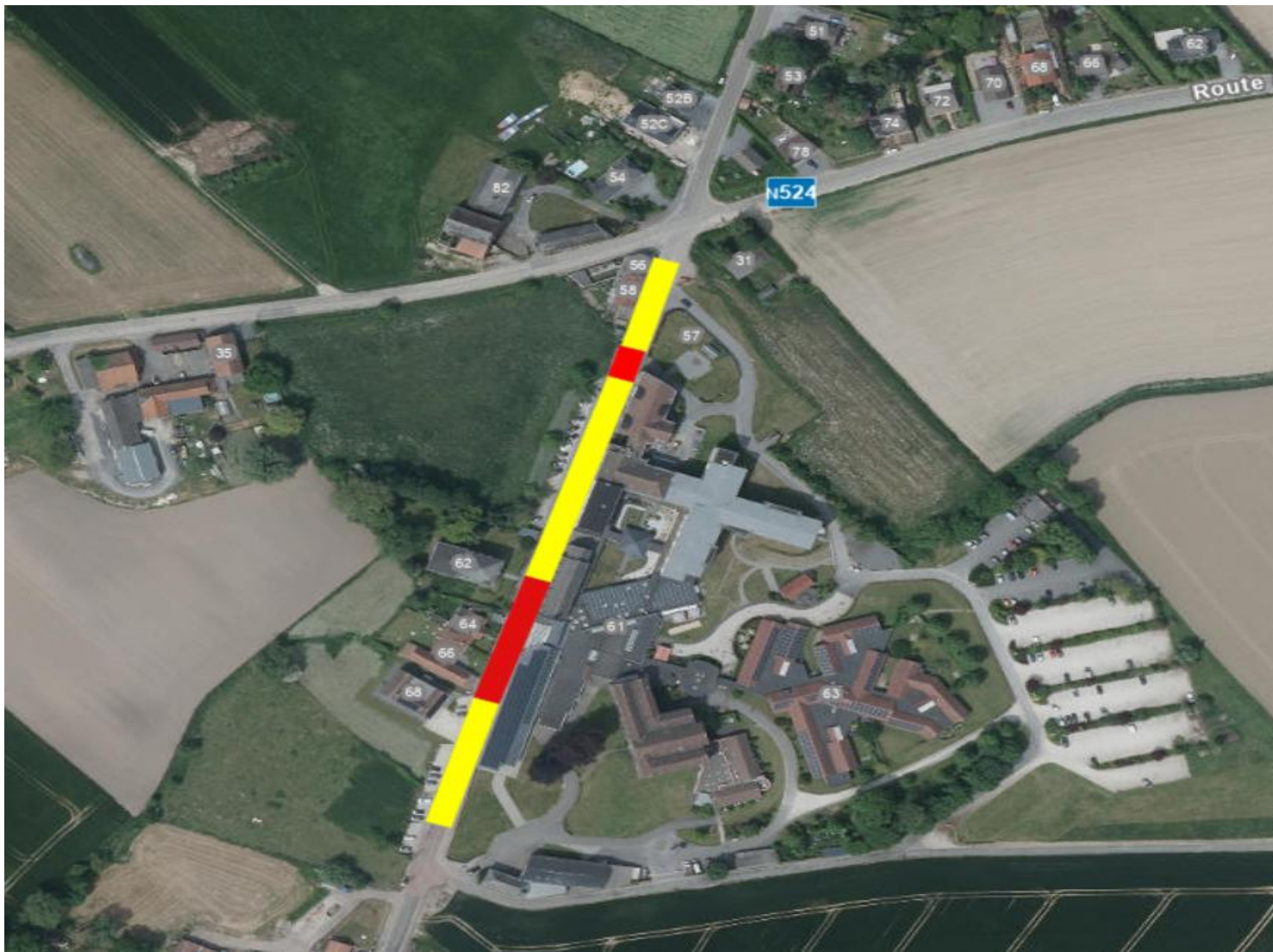
### Réfection d'un tronçon du Grand Chemin

- ✓ L'estimation du marché pour les travaux de réfection d'un tronçon du Grand chemin à Neufvilles est de **84.038,48 € TVAC**
- ✓ Le mode de passation du marché est une procédure négociée sans publication préalable
- ✓ Ces travaux sont prévus au budget extraordinaire 2026
- ✓ Financement via un emprunt



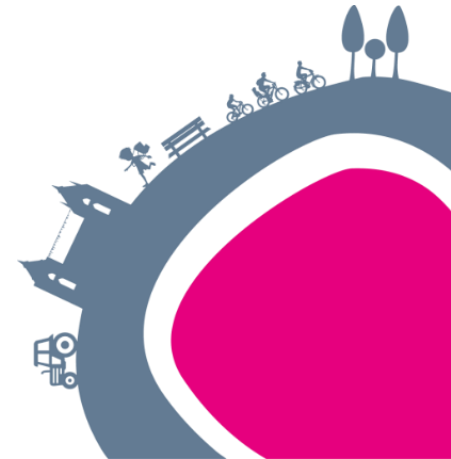
# Point 16

## Réfection d'un tronçon du Grand chemin



## Point 17

# ENERGIE - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025 DE LA COMMISSION LOCALE POUR L'ÉNERGIE (CLE) - INFORMATION



## Point 18

# AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE - BOUCLE DU HAINAUT - ÉTAT DE LA SITUATION - INFORMATION



# Point 19

## COMMUNICATION(S)



## Point 20

**ARTICLE(S) 74 DU RÈGLEMENT  
D'ORDRE INTÉRIEUR :**

- RÉPONSE(S) AU(X) QUESTION(S)  
POSÉE(S) LORS DE LA SÉANCE  
PRÉCÉDENTE OU EN COMMISSION**
- QUESTION(S) ORALE(S) POSÉE(S)  
AU COLLÈGE COMMUNAL**



Ville de  
**Soignies**

